



Ville de Rigaud

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 5 aout 2025 à 17 h 00**

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller, par vidéoconférence
M. Marc Noël, conseiller, par vidéoconférence
M. Kevin Ménard, conseiller, en personne dans la salle
M. Yves Pelletier, conseiller, en personne dans la salle
M. Alain Lapointe, conseiller, en personne dans la salle

Ainsi que : M^{me} Vanessa Beaulieu, greffière adjointe; en personne dans la salle
M^{me} Anne-Marie Déziel, Directrice, Service des loisirs, de la culture et du tourisme; en personne dans la salle

Est absente : M^{me} Marie-Claude Frigault, mairesse

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant Kevin Ménard.

Les résultats des votes indiqués au présent procès-verbal excluent le vote du président, à moins d'une mention différente à l'un de ceux-ci.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par le président à 17 h 00.

Constatation que l'avis de convocation a été signifié tel que requis

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil constatent et confirment que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dressé et signifié à tous les membres du conseil.

2025-08-200

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Kevin Ménard et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation que l'avis de convocation a été signifié
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination temporaire – Directrice générale par intérim
5. Nomination temporaire – Directrice générale adjointe par intérim
6. Création d'un poste – Directeur de l'urbanisme
7. Mouvement de personnel – Congédiement – Employé 16-0003
8. Autorisation de signature – Offre de service – Alternative RH
9. Période de questions allouée aux citoyens sur les sujets de l'ordre du jour
10. Clôture de la séance.

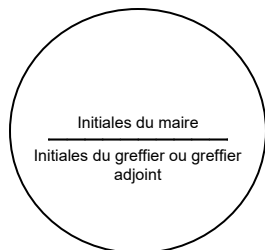
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-08-201

Nomination temporaire – Directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-063 nommant monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens à titre de directeur général par intérim de la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») ;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-198 ;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 5 aout 2025 à 17 h 00

CONSIDÉRANT QUE la Ville est actuellement en processus d'embauche pour pourvoir le poste de directeur général ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer une personne à titre de directrice générale par intérim afin d'assurer la continuité de l'administration de la Ville ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Kevin Ménard et résolu :

- 1- De nommer madame Anne-Marie Déziel au poste de directrice générale par intérim, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur général permanent ;
- 2- D'autoriser l'octroi d'une prime temporaire équivalente à 10 % de son taux horaire, et ce, pour la durée de son intérim, afin de tenir compte des responsabilités accrues liées à cette fonction.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-08-202

Nomination temporaire – Directrice générale adjointe par intérim

CONSIDÉRANT la nomination de madame Anne-Marie Déziel comme directrice générale par intérim ;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités qui incombent à la direction générale dans ce contexte de réorganisation ;

CONSIDÉRANT QUE la charge administrative actuelle nécessite un appui opérationnel immédiat ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Rigaud d'assurer un encadrement efficace et continu de l'administration de la ville ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Kevin Ménard et résolu

1. De nommer madame Camille Primeau au poste de Directrice générale adjointe par intérim, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur général permanent;
2. Qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale par intérim, la Directrice générale adjointe par intérim assumera les fonctions et responsabilités de direction générale, afin d'assurer la continuité administrative de la ville ;
3. D'autoriser l'octroi d'une prime temporaire équivalente à 10 % de son taux horaire, et ce, pour la durée de son intérim, afin de tenir compte des responsabilités accrues liées à cette fonction.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 5 août 2025 à 17 h 00

2025-08-203

Création d'un poste – Directeur de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») est actuellement en période de réorganisation de son personnel afin d'optimiser la prestation des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme joue un rôle stratégique dans le développement, l'aménagement et la planification du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité et l'efficacité de la division d'urbanisme nécessitent une direction stable, structurée et compétente ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de directeur de l'urbanisme permettra d'assurer un encadrement optimal du service et de soutenir les orientations de la Ville en matière d'aménagement du territoire ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Kevin Ménard et résolu que le conseil municipal autorise la création d'un poste de directeur de l'urbanisme, et mandate la direction générale pour procéder aux démarches nécessaires afin de pourvoir le poste.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-08-204

Mouvement de personnel – Congédiement – Employé 16-0003

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 16-0003 est à l'emploi de la Ville de Rigaud depuis le 10 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 16-0003 ne rencontre pas les attentes requises pour le poste occupé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au congédiement de l'employé numéro 16-0003 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Kevin Ménard et résolu :

1. Que le conseil municipal de la Ville de Rigaud procède au congédiement de l'employé numéro 16-0003 à compter du 6 août 2025 ;
2. Que la présente résolution et la lettre de congédiement soient signée par le maire suppléant et la directrice générale par intérim et que ces documents soient transmis à l'employé numéro 16-0003.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 5 août 2025 à 17 h 00

2025-08-205

Autorisation de signature – Offre de service – Alternative RH

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») est actuellement en période de réorganisation de son personnel afin d'ajuster la structure interne aux besoins actuels des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bénéficier d'un accompagnement spécialisé en gestion des ressources humaines pour assurer la continuité des activités et le soutien aux équipes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Alternative RH a soumis une offre de service pour la période du mois d'août à octobre 2025, incluant trois présences au cours du mois d'août ainsi que deux présences hebdomadaires pour les mois de septembre et octobre ;

CONSIDÉRANT QUE la présente offre prévoit également la possibilité d'ajouter des mandats ponctuels sous forme d'offres de service complémentaires selon les besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de l'accompagnement pourra être envisagée, selon l'évolution de la situation ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Kevin Ménard et résolu :

1. D'autoriser l'offre de service pour l'accompagnement en gestion des ressources humaines auprès d'Alternative RH pour un montant de 34 387,50 \$, et ce, avant toutes taxes applicables ;
2. Que la dépense soit financée avec le budget d'opération du poste budgétaire 02-160-00454;
3. D'autoriser la mairesse, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et la directrice générale par intérim, ou en son absence ou incapacité d'agir, la greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'offre de services avec Alternative RH ;
4. De transmettre une copie de la présente résolution aux représentants d'Alternative RH afin que celle-ci fasse partie intégrante de l'entente de services

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens sur les sujets de l'ordre du jour



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire
tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 5 aout 2025 à 17 h 00

2025-08-206
Clôture de la séance

Les points à l’ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Kevin Ménard et résolu que la présente séance soit clôturée 17 h 20.

Adoptée à l’unanimité à la suite d’un vote

Original signé au livre des PV
Kevin Ménard
Maire suppléant

Kevin Ménard
Maire suppléant

Original signé au livre des PV
Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe